

Commission des Règlements & Contentieux

REUNION DU 15/09/2021

Présidente : Aline GARRIGUE

Présents : Jean-Pierre COUCHEZ, Gérard PEREZ, Joseph PISCITELLO, Michel RAMONEDA

Excusés : Didier CHOBEAUX, Pierre-Luc SICARD

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre les décisions suivantes, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par les Règlements d'Administration Générale de l'Annuaire du District des P-O.*

MATCH SENIORS D3 du 12/09/21 n°23813475

SC PERPIGNAN NORD 3 / FC LE SOLER FC 2

Vu :

- La feuille de match.
- Le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre.
- Le rapport du délégué officiel de la rencontre.

• Attendu que l'équipe du SC PERPIGNAN NORD s'est présentée avec moins de 8 joueurs à l'heure du coup d'envoi.

• Considérant que, conformément aux dispositions de l'Article 37 des Epreuves Officielles de l'Annuaire du District, l'arbitre a dû constater l'insuffisance de joueurs pour le SC PERPIGNAN NORD.

PCM : La CRC, statuant en 1^{er} ressort, en application des dispositions de l'Article 37 des Epreuves Officielles de l'Annuaire du District, donne match perdu par forfait (-1 pt) au SC PERPIGNAN NORD pour en reporter le bénéfice au FC LE SOLER et, transmet le dossier à la commission compétente aux fins d'homologation :

SC PERPIGNAN NORD 0 - 3 FC LE SOLER

PROCHAINE REUNION LE 22 SEPTEMBRE 2021

LA PRESIDENTE
Mme GARRIGUE Aline

LE SECRETAIRE
M. PEREZ Gérard